



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

A 4

Question écrite n° 1944

### Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le problème du péage de l'autoroute entre Metz et Forbach. En effet, compte tenu de la fermeture du viaduc de l'autoroute A 320 à Freyming-Merlebach, en raison des risques des câbles de soutien, les automobilistes sont déviés par l'autoroute A 4 et l'échangeur de Farébersviller. Cette situation risque de durer longtemps. Aussi, les usagers sont alors contraints d'acquitter un péage qui s'ajoute à celui de Saint-Avold et tous ceux qui se rendent à Forbach sont obligés de payer deux fois. Il lui demande s'il ne serait pas envisageable d'instaurer, à titre provisoire, la gratuité du péage de Farébersviller.

### Texte de la réponse

Afin de procéder aux travaux de sécurisation du tablier Metz-Sarrebruck du viaduc de Merlebach, la circulation sur l'ouvrage a été interdite aux poids lourds depuis fin mai et aux véhicules légers depuis la mi-juin 2002. Conformément au calendrier prévisionnel de réalisation des travaux, le rétablissement de la circulation des véhicules légers sur le viaduc est effective depuis le 2 septembre dernier. S'agissant des poids lourds, la réouverture est programmée pour le 15 novembre 2002. A ce jour, aucun élément objectif ne permet de mettre en cause le respect de ce délai. Compte tenu de la difficulté de mettre en place un itinéraire de substitution spécifique, les deux itinéraires alternatifs proposés aux usagers venant de Metz en direction de Forbach s'appuyaient sur les infrastructures existantes. Le premier, gratuit, consistait à orienter les automobilistes empruntant l'autoroute A 4 sur le demi-diffuseur de Saint-Avold afin de rejoindre Forbach par la route départementale 26 puis la route nationale 3. Le deuxième itinéraire visait à dévier les automobilistes par le sud de Freyming, en prolongeant leur trajet sur l'A 4 jusqu'au diffuseur de Farébersviller et en rejoignant Forbach par la RD 29 ou la RD 30. Par ailleurs, et depuis le 8 juillet dernier, un aménagement spécifique a été réalisé sur la bretelle de sortie du viaduc, au droit de Freyming afin d'inverser le sens habituel de circulation sur cette bretelle. Ce dispositif de mise à contresens a permis de réaliser un « petit shunt » du viaduc dont l'usage était gratuit. Bien que l'accès à cette déviation ait été limité aux usagers de la RN 3, celle-ci a néanmoins permis de pallier les difficultés de circulation rencontrées à Freyming. Compte tenu des niveaux de trafic constatés sur l'ensemble des infrastructures situées dans cette zone, il était indispensable de veiller à ce que la répartition du trafic supplémentaire résultant de la fermeture du viaduc se fasse de manière équilibrée sur la voirie existante. Il convenait donc d'optimiser les possibilités d'itinéraires alternatifs sans encourager les usagers à emprunter un parcours particulier. Dans ces conditions, la mise en place d'une gratuité temporaire du péage de Farébersviller aurait conduit à privilégier ce parcours et déséquilibré le système actuel. En outre, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a été attentif aux conséquences de l'afflux de trafic qui en aurait découlé en termes de sécurité, sachant que cet itinéraire impliquait la traversée des bourgs de Farébersviller et de Cocheren. Certes, cette déviation par le sud a conduit les usagers à acquitter le péage de Farébersviller, dont le montant est de 0,4 euro, qui rémunère le trajet Freyming - Farébersviller, péage dont ils sont exempts dans des conditions normales. Toutefois, les usagers de l'A 4 avaient également la possibilité d'emprunter le diffuseur de Saint-Avold pour bénéficier de l'itinéraire de substitution par le nord qui, lui, est

gratuit. Il n'a donc pas paru opportun d'envisager la mise en place de la gratuité du péage de Farébersviller, compte tenu de la durée des perturbations induites par la fermeture du viaduc qui devait être limitée à deux mois.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Berthol](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1944

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 2002, page 2916

**Réponse publiée le :** 21 octobre 2002, page 3733